



ARRÊTÉ N° 190/2023

Circulation Alternée par Feux Tricolores Avenue de l'Aublette Du 11 au 13 Décembre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Samson en date du 11 Décembre 2023 de réglementer la circulation Avenue de l'Aublette pour des travaux urgents sur les réseaux du 11 au 13 décembre 2023.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux urgents sur le réseau assainissement, la circulation sera alternée par feux tricolores, avenue de l'Aublette du 11 au 13 décembre 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise A=Samson.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Samson.

Fait à QUÉVERT, le 11/12/2023

Le Maire,

Philippe LANDURE

